



**Extrait du Registre des délibérations du
Conseil de Communauté
Séance du jeudi 09 novembre 2023**

Publié le : 11/01/2024

Membres du Conseil de Communauté en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la CCIT, sous la présidence de Monsieur Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président, puis de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports: 1, 2, 3, 7, 8, 9, 10, 4, 5, 6, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 39, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55

La séance est ouverte à 17h05 et levée à 21h03

Étaient présents : **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU **Audeux :** Mme Françoise GALLIOU **Besançon :** Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM (à partir de la question n°7), Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à partir de la question n°6), M. Kévin BERTAGNOLI, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à partir de la question n° 7), M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE (à partir de la question n°7), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE (à partir de la question n°16), Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°45 incluse), M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI (à partir de la question n°7), Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL (à partir de la question n°7), Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à partir de la question n°7), M. Nathan SOURISSEAU, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT (à partir de la question n° 7), Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF **Bonnay :** M. Gilles ORY **Boussières :** M. Eloy JARAMAGO **Busy :** M. Philippe SIMONIN **Byans-Sur-Doubs :** M. Didier PAINEAU **Chaleze :** M. René BLAISON **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Champvans-Les-Moulins :** M. Florent BAILLY **Châtillon-Le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON **Chaucenne :** M. Alain ROSET **Chemaudin et Vaux :** M. Gilbert GAVIGNET **Chevroz :** M. Franck BERNARD (à partir de la question n° 7) **Dannemarie-Sur-Crête :** Mme Martine LEOTARD **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD **Devecey :** M. Gérard MONNIEN **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN (à partir de la question n°7) **Francois :** M. Emile BOURGEOIS **Geneuille :** M. Patrick OUDOT **Gennes :** M. Jean SIMONDON **Grandfontaine :** M. Henri BERMOND **La Vèze :** M. Jean-Pierre JANNIN **Les Auxons :** M. Anthony NAPPEZ **Mamirolle :** M. Daniel HUOT (à partir de la question n°7) **Marchaux-Chaufontaine :** M. Patrick CORNE (à partir de la question n°7) **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT **Montferrand-Le-Château :** Mme Lucie BERNARD **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA **Nancray :** M. Vincent FIETIER **Osselle-Routelle :** Mme Anne OLSZAK **Palise :** M. Daniel GAUTHEROT (à partir de la question n° 7) **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET **Pirey :** M. Patrick AYACHE **Pouilley-Français :** M. Yves MAURICE **Pouilley-Les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET **Roche-Lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER **Roset-Fluans :** M. Jacques ADRIANSEN **Saint-Vit :** Mme Anne BIHR, M. Pascal ROUTHIER **Serre-Les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU **Tallenay :** M. Ludovic BARBAROSSA **Thise :** M. Pascal DERIOT **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD **Torpes :** M. Denis JACQUIN (à partir de la question n°7) **Velesmes-Essarts :** M. Jean-Marc JOUFFROY (à partir de la question n°7) **Venise :** M. Jean-Claude CONTINI **Vieilley :** M. Franck RACLOT

Étaient absents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX **Besançon :** Mme Anne BENEDETTO, Mme Pascale BILLEREY, M. Ludovic FAGAUT, Mme Valérie HALLER, Mme Sadia GHARET, M. Pierre-Charles HENRY, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. Gilles SPICHER, Mme Claude VARET, Mme Sylvie WANLIN, **Beure :** M. Philippe CHANEY **Brillans :** M. Alain BLESSEMAILLE **Champagney :** M. Olivier LEGAIN **Champoux :**

M. Romain VIENET **Cussey-Sur-L'Ognon** : Jean-François MENESTRIER **Fontain** : M. Claude GRESSET-BOURGEOIS **La Chevillotte** : M. Roger BOROWIK **Larnod** : M. Hugues TRUDET **Le Gratteris** : M. Cédric LINDECKER **Mazerolles-Le-Salin** : M. Daniel PARIS **Merrey-Vieilley** : M. Philippe PERNOT **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ **Noironte** : M. Philippe GUILLAUME **Novillars** : M. Bernard LOUIS **Pugey** : M. Frank LAIDIE **Rancenay** : Mme Nadine DUSSAUCY **Saône** : M. Benoît VUILLEMIN **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD **Villars-Saint-Georges** : M. Damien LEGAIN **Vorges-Les-Pins** : Mme Maryse VIPREY

Secrétaire de séance : Mme Marie-Jeanne BERNABEU

Procurations de vote : M. Hasni ALEM donne pouvoir à M. Christophe LIME (jusqu'à la question n°3 incluse), M. Guillaume BAILLY donne pouvoir à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°5 incluse), Mme Anne BENEDETTO donne pouvoir à M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY donne pouvoir à M. Olivier GRIMAITRE, M. Ludovic FAGAUT donne pouvoir à Mme Marie LAMBERT, Mme Valérie HALLER donne pouvoir à M. Benoît CYPRIANI, M. Jean-Emmanuel LAFARGE donne pouvoir à Mme Annaïck CHAUVET (jusqu'à la question n°15 incluse), Mme Myriam LEMERCIER donne pouvoir à M. Guillaume BAILLY (à partir de la question n°46), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR donne pouvoir à Mme Anne VIGNOT (à partir de la question n° 7), M. Saïd MECHAI donne pouvoir à Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n°3 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL donne pouvoir à Mme Fabienne BRAUCHLI (jusqu'à la question n°3 incluse), M. Jean-Hugues ROUX donne pouvoir à Mme Marie ZEHAF, Mme Juliette SORLIN donne pouvoir à M. Yannick POUJET, M. Gilles SPICHER donne pouvoir à M. André TERZO, Mme Claude VARET donne pouvoir à Mme Christine WERTHE, Mme Anne VIGNOT donne pouvoir à M. Gabriel BAULIEU (jusqu'à la question n°3 incluse), Mme Sylvie WANLIN donne pouvoir à M. Nicolas BODIN, M. Alain BLESSEMAILLE donne pouvoir à M. Jacques KRIEGER, M. Olivier LEGAIN donne pouvoir à M. Florent BAILLY, M. Jean-François MENESTRIER donne pouvoir à M. Franck BERNARD, M. Hugues TRUDET donne pouvoir à M. Eloy JARAMAGO, M. Daniel PARIS donne pouvoir à M. Emile BOURGEOIS, M. Pierre CONTOZ donne pouvoir à M. Daniel HUOT, M. Frank LAIDIE donne pouvoir à M. Denis JACQUIN, M. Benoît VUILLEMIN donne pouvoir à Mme Catherine BARTHELET, M. Damien LEGAIN donne pouvoir à M. Yves MAURICE, Mme Maryse VIPREY donne pouvoir à M. Philippe SIMONIN

Délibération n°2023/2023.06689

Rapport n°17 - Enfouissement des réseaux d'électricité, de génie civil d'éclairage public et de télécommunications place de la Bascule

Enfouissement des réseaux d'électricité, de génie civil d'éclairage public et de télécommunications place de la Bascule

Rapporteur : M. Yves GUYEN, Vice-Président

	Date	Avis
Commission n° 5	11/10/2023	Favorable
Bureau	26/10/2023	Favorable
Conseil de Communauté	09/11/2023	Favorable

Inscription budgétaire	
BP 2023 et PPIF 2023-2027 "Requalification Urbain"	Montant prévu au BP 2023 : 3 640 244 € Montant de l'opération : 166 993 €

Résumé:

Le présent rapport a pour objet la signature d'un avenant à la convention entre la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole et le SYDED pour l'enfouissement des réseaux d'électricité, de génie civil d'éclairage public et de génie civil de télécommunications dans le périmètre de la Place de la Bascule à Besançon, en raison d'une modification du montant de l'opération.
Cette opération s'inscrit dans le cadre du projet de requalification des espaces publics (place de la Bascule, rue Pingaud) et de reconversion de la parcelle libérée suite à la démolition de l'école de la Pelouse à Besançon.

Dans le cadre du projet d'aménagement de la place de la Bascule et de la rue Pingaud et conformément à la réflexion globale menée par la Communauté urbaine quant à l'enfouissement des réseaux secs et l'aménagement de voirie, des travaux préalables d'enfouissement de réseaux étaient nécessaires.

Pour ce faire, le SYDED, maître d'ouvrage des travaux d'enfouissement des réseaux, et GBM ont conventionné. Le SYDED a reçu ainsi une délégation de maîtrise d'ouvrage pour l'enfouissement des réseaux d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications par le biais d'une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage approuvé au conseil communautaire du 10/09/2020.

L'estimation sommaire du coût global de ces enfouissements s'élevait à 183 750 € TTC.

Le plan de financement de cette opération se présentait comme suit :

- Participation SYDED : 74 700 € TTC,
- GBM : 106 750 € TTC.

Après opération, le coût global de ces enfouissements s'avère plus important et s'élève à 296 114 € TTC pour les motifs suivants :

- Présence importante de roche sur l'ensemble du périmètre de l'opération,
- Travaux de nuit, sur un total de 4 nuits, afin d'éviter des problèmes de circulation en journée,
- Démolition et réimplantation de 4 îlots directionnels,
- Augmentation importante des coûts des matériaux entre la réalisation de l'APS et la réalisation du chantier.

Le présent avenant fixe le nouveau montant de l'opération et un nouveau plan de financement comme suit :

- Participation SYDED (43 %) : 121 127 € TTC
- GBM (57 %) : 166 993 € TTC.

Les coûts inhérents à chaque catégorie de réseaux, ainsi que le coût des prestations administratives et techniques réalisées par le SYDED, étant précisées dans l'annexe financière "définitive" de l'avenant à la convention financière jointe.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer ledit avenant à la convention.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110

Contre : 0

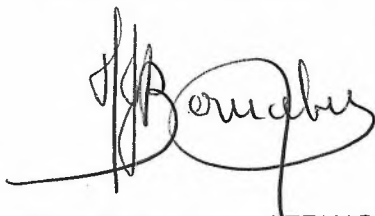
Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,

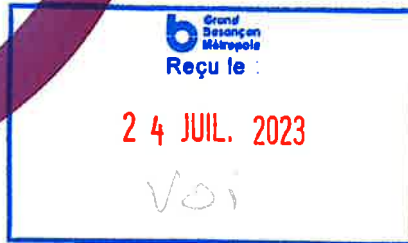


Mme Marie-Jeanne BERNABEU
Conseillère Communautaire Déléguée

Pour extrait conforme,
La Présidente,



Anne VIGNOT
Maire de Besançon



Besançon le **21 JUL. 2023**

Madame Anne VIGNOT
Présidente de la Communauté Urbaine
de Grand Besançon Métropole
La City
4 rue Gabriel Plançon
25034 BESANÇON CEDEX

Dossier suivi par : Fabien FILSJEAN
Ligne directe : 03 81 81 73 97
Courriel : fabien.filsjean@syded.fr

Dossier N° : **20-07**

Objet : **Programme de travaux 2020 du SYDED** - Enfouissement de réseaux de distribution publique d'électricité, génie civil d'éclairage public et génie civil de télécommunication.
Place de la Bascule à BESANÇON

Madame la Présidente,

Dans le cadre des dispositions contractuelles convenues entre votre collectivité et le SYDED concernant l'opération désignée en objet, vous trouverez ci-joint l'avenant n°2 à la convention financière du 9 janvier 2020 destinée à approuver le montant définitif de l'opération.

L'avenant que je vous propose est accompagné de l'annexe financière "définitive" précisant le détail des montants et des participations respectives par typologie de travaux. Cette nouvelle annexe annule et remplace l'annexe financière « prévisionnelle » (avenant n° 1) qui a qui vous a été transmise le 6 avril 2021.

Ces documents sont à me retourner complétés, visés par le contrôle de légalité et accompagnés d'une délibération de votre Conseil Communautaire qui valide les nouvelles dispositions.

Mes services sont à votre disposition pour tout renseignement complémentaire sur ce dossier.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président du SYDED,
Patrick CORNE

Bien à l'honneur

Pièces jointes : documents mentionnés



SYDED - Syndicat Mixte d'Énergies du Doubs
33 rue Clément Marot
25000 BESANÇON
03 81 81 73 03
contact@syded.fr

www.syded.fr

AVENANT N°2 À LA CONVENTION FINANCIÈRE DU 9 JANVIER 2020

Entre les soussignés :

Le Grand Besançon Métropole représentée par Anne Vignot, Présidente, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par délibération du conseil communautaire en date du 10 septembre 2020 et désignée ci-après par l'appellation "la Collectivité",

D'une part,

Le Syndicat Mixte d'Énergies du Doubs représenté par son Président Patrick CORNE et désigné ci-après par l'appellation "le SYDED",

D'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Objet

Dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux d'électricité, de génie civil d'éclairage public et de génie civil de télécommunication situés **place de la Bascule à BESANÇON** et comme le prévoit la convention financière initiale s'y rapportant, le présent avenant est conclu entre la collectivité et le SYDED pour les motifs suivants :

- Présence importante de roche sur l'ensemble du périmètre de l'opération ;
- Travaux de nuit sur 4 jours réalisés à votre demande afin d'éviter des problèmes de circulation en journée ;
- Démolition et réimplantation de 4 îlots directionnels ;
- Augmentation importante des coûts des matériaux entre la réalisation de l'APS et la réalisation du chantier.

Dispositions modifiées

L'annexe financière "définitive" jointe au présent avenant fixe le nouveau montant total définitif de l'opération ainsi que les nouvelles modalités de participations réciproques par type de travaux.

Cette annexe financière « définitive » (avenant n°2) annule et remplace l'annexe financière « prévisionnelle » (avenant 1) qui vous a été transmise le 6 avril 2021.

Prise d'effet

Le présent avenant est réputé effectif à réception par le SYDED de la délibération susvisée, du présent avenant et de son annexe financière "définitive".

Les documents mentionnés ci-avant doivent être dûment signés par la Présidente et validés par le contrôle de légalité de la Préfecture.

Dispositions inchangées

Les dispositions de la convention financière non concernées par le présent avenant sont inchangées.

Fait à Besançon, le **20 JUIL. 2023**

Pour "le SYDED"

Le Président du SYDED



Pour "la Collectivité"

La Présidente

Visa du contrôle de légalité

ANNEXE FINANCIÈRE "DÉFINITIVE"

COLLECTIVITÉ GRAND BESANÇON MÉTROPOLE (opération n° 20-07)

PROGRAMME SYDED 2020

OPÉRATION : place de la Bascule à BESANÇON (avenant n° 2 à la convention financière du 9 janvier 2020)

Population **198 540**



Réseaux d'électricité

Travaux et prestations externalisées en €	
Montant HT	183 951
TVA	36 790
Sous total TTC	220 741

Conditions SYDED

Taux	Plafond
45,0%	165 000 €

Participations

	SYDED	Collectivité
Montant HT	82 778	101 173
TVA (1)	36 790	
Sous total	119 568	101 173

(1) TVA payée en totalité par le SYDED.

Éclairage public

Travaux et prestations externalisées en €	
Montant HT	6 237
TVA	1 247
Sous total TTC	7 484

Conditions SYDED

Taux	Plafond
25,0%	55 000 €
FTE	

Participations

	SYDED	Collectivité
Montant HT	1 559	4 678
Bonif FTE		
TVA (2)		1 247
Sous total	1 559	5 925

(2) TVA payée en totalité par la commune à récupérer ensuite via le FCTVA.

Génie civil de télécommunications (3)

Travaux et prestations externalisées en €	
Montant HT	46 703
TVA	9 341
Sous total TTC	56 044

Conditions SYDED

Aucune participation

Participations

	OPÉRATEUR	Collectivité
Montant HT		
TVA (4)		
Sous total	7 994	48 050

(3) Voir les modalités particulières de ces travaux spécifiques dans la convention financière et dans la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage.

(4) TVA non récupérable

Prestations SYDED (5)

Prestations internes administratives et techniques en €	
Montant (non soumis à TVA)	11 845
Sous total	11 845

Conditions SYDED

Aucune participation

Participations

	SYDED	Collectivité
Montant		
Sous total		11 845

(5) Missions : MOA+DET+AOR (inclus également la mission SPS)

Récapitulatif général

Date et visa Collectivité	Date et visa Préfecture

Montant total TTC de l'opération

296 114 €

Dont participations

SYDED	Collectivité
121 127 €	166 993 €